

LIBERTÉ...

“ÉDUQUÉ.E.S AUJOURD’HUI, PLUS LIBRES DEMAIN.”

**SOLIDARITÉ LAÏQUE PORTE
FIÈREMENT CETTE SIGNATURE,
AVEC LA CONVICTION QUE
L’ÉDUCATION ET LA LAÏCITÉ
SONT CONSUBSTANTIELLES
ET DÉTERMINANTES
POUR LES LIBERTÉS.**

Notre engagement laïque pour une éducation à visée émancipatrice oriente nos combats et notamment celui de former des femmes et des hommes libres, affranchi.e.s de tous les déterminismes religieux, culturels et sociaux.

L’éducation permet de penser librement, de choisir librement, de construire une citoyenneté mondiale.

Promouvoir le droit à une éducation publique laïque, c’est aussi plaider pour la qualité de ce que l’on apprend. En élargissant le champ des apprentissages et des savoirs, la laïcité nourrit la qualité de l’éducation. Elle rend possible une éducation interculturelle qui doit permettre de se questionner sur notre culture ou nos propres représentations.

L’éducation à la citoyenneté mondiale est un formidable outil pour comprendre et décrypter les enjeux actuels, lutter contre les préjugés et tous les dogmatismes de la pensée, apprendre à « vivre » la solidarité et la paix. Elle donne des clés pour développer l’esprit critique mais aussi pour comprendre et agir en citoyen.ne informé.e, responsable, plus à même de jouer un rôle actif dans la société, dans son quartier, dans sa ville et de participer à l’intérêt général ainsi qu’au mieux vivre ensemble.



Street Art - © Collège Vauban de Belfort 2014

NOS REVENDEICATIONS

■ FAIRE VIVRE LA LOI DE 1905 ET SES PRINCIPES DE LIBERTÉ ET DE COHÉSION SOCIALE PAR DES PROJETS ÉDUCATIFS DE TERRITOIRE

- Renforcer l’information et la formation à la laïcité à l’École et dans les espaces éducatifs ;
- S’appuyer sur la pédagogie participative et l’éducation coopérative ;

■ GARANTIR LA PARTICIPATION EFFECTIVE ET ÉCLAIRÉE DES CITOYEN.NE.S AUX ENJEUX GLOBAUX ET AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, RELIÉS AUX ENJEUX DE LEURS TERRITOIRES

- Donner à tous et à toutes accès à des activités et initiatives favorisant la citoyenneté et l’engagement à dimension internationale (éducation à la citoyenneté mondiale, volontariat, etc.) ;

■ ENCOURAGER LA PARTICIPATION DES JEUNES DANS LES ESPACES CITOYENS, DÉMOCRATIQUES ET LES ESPACES QUI LEUR SONT DÉDIÉS

- Encourager et garantir leur participation aux politiques publiques qui les concernent ;

■ RÉCONCILIER LES CITOYEN.NE.S AVEC LA DÉMOCRATIE LOCALE

- Rendre accessibles les institutions de la démocratie en leur permettant d’être actifs.actives (consultations citoyennes, campagnes citoyennes, etc.).

L'ÉDUCATION SANS CONDITION POUR GARANTIR L'ÉGALITÉ DE DROITS

EN S'APPUYANT SUR LES PRINCIPES DE LAÏCITÉ ET DE NON-DISCRIMINATION, LA FRANCE DOIT GARANTIR LES LIBERTÉS FONDAMENTALES ET LE RESPECT DES DROITS DE TOUTES ET TOUS.



La liberté un droit de l'homme - © Collège Vauban de Belfort 2014

Nos politiques et actions visant à garantir l'égalité de genre et à donner des chances égales d'insertion dans la société doivent être améliorées. **Défendre la laïcité c'est lutter contre toutes les formes de discrimination et de ségrégation scolaire, éducative, culturelle, territoriale et plus globalement sociale.**

On estime aujourd'hui qu'au moins 10 000 enfants ne sont pas scolarisé.e.s en Guyane. À Mayotte, ils.elles seraient au moins 5 000 et 80 % des enfants vivant dans des bidonvilles ou dans des squats ne sont pas scolarisé.e.s. En France de façon générale, les mineur.e.s migrant.e.s non accompagné.e.s sont également trop souvent exclu.e.s de l'éducation, en particulier quand leur minorité est contestée. L'accès

à l'école est particulièrement difficile pour les enfants en situation de handicap ; l'accompagnement est insuffisant et il existe de grandes disparités entre les territoires, les établissements et les dotations.

L'École et plus largement l'Éducation, par un accès de tous et toutes à la culture, au sport, aux loisirs éducatifs, sont des leviers de mixité sociale, d'ouverture aux autres et d'égalité. Elle doit permettre le respect des autres droits et en particulier les droits à l'égalité et à la non-discrimination. Pour cela, l'éducation et les services sociaux doivent être gratuits, publics et inclusifs.

NOS REVENDEICATIONS

■ **RENFORCER LA MIXITÉ SOCIALE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE**
• grâce aux services et accueils publics ;

■ **LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES**
• en investissant dans des politiques publiques territorialisées d'éducation populaire ;

■ **PROMOUVOIR LES DROITS SOCIAUX ET CULTURELS ET L'ÉDUCATION DANS UNE APPROCHE HOLISTIQUE**
• en garantissant à toutes et tous l'accès à la culture, aux vacances, aux sports et aux loisirs ;

■ **DÉFENDRE DES SERVICES PUBLICS SOCIAUX POUR TOU.TE.S EST UNE URGENCE**
• avec une attention particulière pour les enfants, les jeunes, les familles monoparentales et les migrant.e.s ;

■ **GARANTIR LE DROIT À L'ÉDUCATION ET À LA FORMATION POUR TOUTES ET TOUS**
• en particulier le droit à la scolarisation conformément à l'article 28 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et à la législation française¹ ;
• notamment pour les mineur.e.s isolé.e.s et les enfants vivant dans la rue ou dans des habitats précaires ;

Ce droit doit être étendu, protégé et pris en charge par l'État au-delà de la majorité des jeunes majeur.e.s migrant.e.s scolarisé.e.s, en situation de formation, de contrat d'apprentissage et ce jusqu'à la fin du cursus diplômant ou professionnel.

¹ Code de l'éducation, L. 111-2 : « tout enfant a droit à une formation scolaire, qui complétant l'action de sa famille, concourt à son éducation ».

FRATERNITÉ...

SOLIDARITÉ + LAÏCITÉ = FRATERNITÉ !

NOTRE NOM, SOLIDARITÉ LAÏQUE, MARIE LA SOLIDARITÉ À LA LAÏCITÉ.

La laïcité, comme principe d'organisation sociale, respecte les libertés de chacun.e et pose la solidarité comme l'objectif suprême partagé. La solidarité ne se décrète pas ; elle se pratique par le vivre ensemble, le faire ensemble et s'organise sur le terrain, dans nos actions.

Cette approche est foncièrement fraternelle : nous portons et animons des processus éducatifs et des espaces collectifs qui permettent à de multiples personnes, acteurs.actrices ou partenaires, de faire de leurs différences des sources d'enrichissement du bien commun et de promouvoir la solidarité autour de l'intérêt général.

Cette solidarité se construit par la coopération, la co-construction, la réciprocité et n'a pas de délimitation géographique. Elle est locale comme internationale, car les enjeux globaux et les combats sont interconnectés. Ainsi, les

expériences et les savoirs faire se partagent pour gagner en fraternité.

Ensemble, riches de nos métiers, expertises, actions et plaidoyers, nous contribuons aux politiques publiques d'éducation et de coopération internationale*. Nous défendons le droit à l'éducation de qualité en France et à l'international, par le biais d'une politique de développement solidaire ambitieuse, par les moyens de l'aide publique française au développement qui doit cibler les pays les plus vulnérables et ne laisser personne de côté. **Pour cela, il est primordial de valoriser le concours de la société civile et de renforcer sa participation à tous les échelons de la construction des politiques publiques.**

* Union composée de 48 organisations membres, Solidarité Laïque participe à d'autres collectifs tels Coordination SUD, de la Coalition Éducation, du Groupe Enfance, de la Campagne mondiale pour l'éducation, du Réseau francophone contre la marchandisation de l'éducation, du Pacte du pouvoir de vivre, etc.



© Shutterstock / Jacob Lund

NOS REVENDEICATIONS

■ TENIR LES ENGAGEMENTS DE LA LOI DE PROGRAMMATION RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET À LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES, ADOPTÉE EN AOÛT 2021

- en particulier, respecter la programmation budgétaire prévue pour atteindre 0,7 % de la richesse nationale (RNB) dédiée à l'aide publique au développement à horizon 2025 ;

■ ORIENTER LES BUDGETS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE VERS LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES

- en privilégiant les dons aux prêts ;
- en ciblant les pays les moins avancés et en allouant au moins 50 % de l'APD aux services sociaux de base (santé, éducation, protection sociale, alimentation, accès à l'eau, etc.) ;

■ REPOSITIONNER L'ÉDUCATION EN TRANSVERSALITÉ

- comme un levier fondamental du développement durable, de l'accès aux autres droits et de la paix ;
- en concentrant les moyens de l'APD à l'éducation de base ;
- en soutenant les systèmes éducatifs et les acteurs éducatifs locaux ;

■ METTRE D'AVANTAGE L'AGENDA 2030 ET LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) AU CŒUR DES POLITIQUES FRANÇAISES NATIONALES ET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

- comme cadre universel et mondial pour lutter contre la pauvreté mondiale et protéger la planète ;

■ RENFORCER LA PLACE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE

- dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques ;

■ ENCOURAGER ET VALORISER L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

- en soutenant et en préservant les espaces de structuration et d'expression de la société civile, les libertés d'association, de réunion, de manifestation ;

■ METTRE FIN À TOUTES FORMES DE CRIMINALISATION DE LA SOLIDARITÉ